



**Assemblée générale**

Distr.  
LIMITÉE

A/CN.4/L.701  
7 août 2006

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL  
Cinquante-huitième session  
Genève, 1<sup>er</sup> mai-9 juin et 3 juillet-11 août 2006

**PROJET DE RAPPORT DE LA COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL  
SUR LES TRAVAUX DE SA CINQUANTE-HUITIÈME SESSION**

**Rapporteur: M<sup>me</sup> Hanqin XUE**

**CHAPITRE XIII**

**Autres décisions et conclusions de la Commission**

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
A. L'expulsion des étrangers.....	1	
B. Programme, procédures, méthodes de travail et documentation de la Commission .....	2 – 17	
1. Programme de travail à long terme de la Commission.....	5 – 10	
2. Documentation et publications .....	11 – 16	
3. Réunion avec des experts des droits de l'homme de l'ONU ....	17	
C. Dates et lieu de la cinquante-neuvième session de la Commission.....	18	
D. Coopération avec d'autres organes .....	19 – 23	
E. Représentation à la soixante et unième session de l'Assemblée générale .....	24	
F. Séminaire de droit international .....	25 – 39	

## **A. L'expulsion des étrangers**

1. La Commission était saisie du premier rapport du Rapporteur spécial pour le sujet, M. Maurice Kamto (A/CN.4/573), ainsi que d'un mémorandum établi par le secrétariat (A/CN.4/565). La Commission a décidé d'examiner le rapport à sa session suivante, en 2007.

## **B. Programme, procédures, méthodes de travail et documentation de la Commission**

2. À sa 2899<sup>e</sup> séance, le 25 juillet 2006, la Commission a constitué un groupe de planification pour la session en cours<sup>1</sup>.

3. Le Groupe de planification a tenu trois séances. Il était saisi de la section I du résumé thématique des débats tenus à la Sixième Commission de l'Assemblée générale à sa soixantième session, intitulée «Autres décisions et conclusions de la Commission», et de la résolution 60/22 (par. 6, 7, 8, 13 et 16) de l'Assemblée générale, relative au rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa cinquante-septième session. Il a en outre examiné le projet de cadre stratégique pour la période 2008-2009, concernant le Programme 6 (Affaires juridiques), Sous-programme 3 (Développement progressif et codification du droit international), dont il a pris acte.

4. À sa 2907<sup>e</sup> séance, le 7 août 2006, la Commission a pris note du rapport du Groupe de planification.

### **1. Programme de travail à long terme de la Commission**

5. Le Groupe de travail sur le programme de travail à long terme, établi par le Groupe de planification pendant la cinquante-quatrième session de la Commission (2002), dont la présidence était confiée à M. Pellet, a été reconstitué à la session en cours<sup>2</sup>. Le Groupe de travail a présenté son rapport au Groupe de planification le 27 juillet 2006. Conformément à la pratique établie, il a été invité à rendre compte de ses travaux à la fin du quinquennat, au cours de la

---

<sup>1</sup> Pour la composition du Groupe de planification, voir le paragraphe ... ci-dessus.

<sup>2</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément n° 10* (A/57/10), par. 521. Pour la composition du Groupe de travail, voir le paragraphe ... ci-dessus.

cinquante-huitième session (2006) de la Commission. Pendant le quinquennat, le Groupe de travail a examiné un certain nombre de sujets, sur lesquels les membres du Groupe de travail, les autres membres de la Commission et le secrétariat ont été invités à préparer des documents préliminaires. Pour le choix des sujets, le Groupe de travail s'est inspiré des critères recommandés par la Commission à sa quarante-neuvième session (1997), à savoir:

- a) Le sujet doit correspondre aux besoins des États en ce qui concerne le développement progressif et la codification du droit international;
- b) Le sujet doit être suffisamment mûr sur le terrain de la pratique des États pour se prêter à une codification et un développement progressif;
- c) Le sujet doit être concret et suffisamment facile à traiter à ces fins.

[et]

... la Commission ne devrait pas s'en tenir aux sujets classiques, mais pourrait aussi envisager ceux qui correspondent à des tendances nouvelles du droit international et à des préoccupations pressantes de l'ensemble de la communauté internationale<sup>3</sup>.

6. En tenant compte des critères susmentionnés, le Groupe de planification, durant le présent quinquennat, a recommandé d'inscrire les sujets suivants au programme de travail à long terme de la Commission, ce que celle-ci a accepté:

- a) L'obligation d'extrader ou de poursuivre (*aut dedere aut judicare*);
- b) L'immunité des représentants de l'État de la juridiction pénale étrangère;
- c) L'immunité juridictionnelle des organisations internationales;
- d) La protection des personnes en cas de catastrophe;
- e) La protection des données personnelles dans la circulation transfrontière de l'information;

---

<sup>3</sup> *Annuaire ... 1997*, vol. II (deuxième partie), p. 72 et 73, par. 238.

f) La compétence extraterritoriale.

7. Les sujets dont l'inscription au programme de travail à long terme a été recommandée ont chacun fait l'objet d'un plan d'étude annexé au présent rapport, à l'exception du sujet «L'obligation d'extrader ou de poursuivre (*aut dedere aut judicare*)». En ce qui concerne ce dernier sujet, il convient de rappeler qu'un rapport préliminaire et un plan d'étude avaient été présentés à la cinquante-sixième session (2004) de la Commission, et qu'il avait été recommandé d'inclure le sujet dans le programme de travail à long terme<sup>4</sup>, ce que la Commission était convenue de faire à la même session<sup>5</sup>.

8. S'agissant du sujet intitulé «La clause de la nation la plus favorisée», à propos duquel le Groupe de planification n'a pas été en mesure de faire une recommandation finale, la Commission a décidé de consulter les gouvernements sur l'utilité de poursuivre ses travaux sur ce sujet (chap. III, par. ...)<sup>6</sup>.

9. La liste récapitulative des sujets inscrits au programme de travail à long terme de la Commission depuis sa quarante-quatrième session (1992) est la suivante<sup>7</sup>:

---

<sup>4</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 10 (A/59/10)*, par. 362 et annexe.

<sup>5</sup> *Ibid.*, par. 363.

<sup>6</sup> La Commission a inscrit le sujet «La clause de la nation la plus favorisée» à son programme de travail lors de sa vingtième session (1967) et a nommé M. Endre Ustor puis M. Nikolai A. Ushakov Rapporteurs spéciaux sur cette question. La Commission a achevé l'examen en deuxième lecture du projet d'articles à sa trentième session (1978). L'Assemblée générale, à ses trente-cinquième, trente-sixième, trente-huitième, quarantième et quarante-troisième sessions (1980, 1981, 1983, 1985 et 1988), a invité les gouvernements et les organisations intergouvernementales à faire des observations sur le projet d'articles proposé par la Commission. À sa quarante-sixième session (1991), l'Assemblée générale, dans sa décision 46/416, a pris note avec satisfaction du travail accompli par la Commission ainsi que des vues et observations des gouvernements et des organisations intergouvernementales, et a décidé de porter le projet d'articles à l'attention des États Membres et des organisations intergouvernementales afin qu'ils le prennent en considération le cas échéant et selon qu'il conviendra.

<sup>7</sup> Afin d'avoir une vue globale des principaux domaines du droit international public, la Commission, à sa quarante-huitième session (1996), a établi un plan général de sujets classés

- a) Le droit et la pratique concernant les réserves aux traités<sup>8</sup>;
- b) Succession d'États et nationalité des personnes physiques et morales<sup>9</sup>;
- c) La protection diplomatique<sup>10</sup>;
- d) La propriété et la protection des épaves au-delà des limites de la juridiction maritime nationale<sup>11</sup>;
- e) Les actes unilatéraux des États<sup>12</sup>;
- f) La responsabilité des organisations internationales<sup>13</sup>;

---

en 13 domaines principaux. Cette liste ne se voulait pas exhaustive et devait servir de référence générale. Elle figure à l'annexe II de l'*Annuaire ... 1996*, vol. II (deuxième partie).

<sup>8</sup> *Annuaire ... 1993*, vol. II (deuxième partie), par. 427. La Commission a inscrit ce sujet à son ordre du jour lors de sa quarante-cinquième session (1993), *ibid.*, par. 440. Voir également la résolution 48/31 de l'Assemblée générale du 9 décembre 1993. Le titre du sujet a par la suite été changé en «Réserves aux traités», *Annuaire ... 1995*, vol. II (deuxième partie), par. 487 a).

<sup>9</sup> *Ibid.*, par. 427. La Commission a inscrit ce sujet à son ordre du jour lors de sa quarante-cinquième session (1993), *ibid.*, par. 440. Voir également la résolution 48/31 de l'Assemblée générale du 9 décembre 1993. Le titre du sujet a par la suite été changé en «La nationalité en relation avec la succession d'États», *Annuaire ... 1996*, vol. II (deuxième partie), par. 88. Voir également la résolution 51/160 de l'Assemblée générale du 11 décembre 1996.

<sup>10</sup> *Annuaire ... 1995*, vol. II (deuxième partie), par. 501. En application de la résolution 51/160 de l'Assemblée générale du 11 décembre 1996, la Commission a inscrit ce sujet à son ordre du jour lors de sa quarante-neuvième session (1997), *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session, Supplément n° 10 (A/52/10)*, par. 169 à 171.

<sup>11</sup> *Annuaire ... 1996*, vol. II (deuxième partie), par. 248.

<sup>12</sup> *Ibid.* En application de la résolution 51/160 de l'Assemblée générale du 11 décembre 1996, la Commission a inscrit ce sujet à son ordre du jour lors de sa quarante-neuvième session (1997), *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session, Supplément n° 10 (A/52/10)*, par. 191 à 194.

<sup>13</sup> *Annuaire ... 2000*, vol. II (deuxième partie), par. 729. La Commission a inscrit ce sujet à son ordre du jour lors de sa cinquante-quatrième session (2002), *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément n° 10 (A/57/10 et Corr.1)*, par. 517.

- g) Les ressources naturelles partagées<sup>14</sup>;
- h) Les risques que pose la fragmentation du droit international<sup>15</sup>;
- i) Les effets des conflits armés sur les traités<sup>16</sup>;
- j) L'expulsion des étrangers<sup>17</sup>;
- k) L'obligation d'extrader ou de poursuivre (*aut dedere aut judicare*)<sup>18</sup>;
- l) L'immunité des représentants de l'État de la juridiction pénale étrangère<sup>19</sup>;
- m) L'immunité juridictionnelle des organisations internationales<sup>20</sup>;
- n) La protection des personnes en cas de catastrophe<sup>21</sup>;

---

<sup>14</sup> Ibid. La Commission a inscrit ce sujet à son ordre du jour lors de sa cinquante-quatrième session (2002), *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément n° 10 (A/57/10 et Corr.1)*, par. 518.

<sup>15</sup> Ibid. La Commission a inscrit ce sujet à son ordre du jour lors de sa cinquante-quatrième session (2002), *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément n° 10 (A/57/10 et Corr.1)*, par. 518. Le titre du sujet a par la suite été changé en «La fragmentation du droit international: difficultés découlant de la diversification et de l'expansion du droit international», voir *ibid.*, par. 492 à 494.

<sup>16</sup> Ibid. La Commission a inscrit ce sujet à son ordre du jour lors de sa cinquante-sixième session (2004), *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 10 (A/59/10)*, par. 364.

<sup>17</sup> Ibid. La Commission a inscrit ce sujet à son ordre du jour lors de sa cinquante-sixième session (2004), *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 10 (A/59/10)*, par. 364.

<sup>18</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 10 (A/59/10)*, par. 362 et 363 et annexe.

<sup>19</sup> Voir par. ... ci-dessus.

<sup>20</sup> Ibid.

<sup>21</sup> Ibid. On se souviendra qu'une proposition intitulée «La protection internationale des personnes dans les situations critiques» (2004) a été élaborée par M. M. Kamto à l'intention

- o) La protection des données personnelles dans la circulation transfrontière de l'information<sup>22</sup>; et
- p) La compétence extraterritoriale<sup>23</sup>.

10. La Commission a exprimé ses remerciements à la Division de la codification pour le précieux concours qu'elle lui a apporté dans l'élaboration des propositions intitulées «Protection des personnes en cas de catastrophe», «Protection des données personnelles dans la circulation transfrontière de l'information», «Compétence extraterritoriale» et «L'acquiescement et ses effets sur les droits et les obligations juridiques des États», qu'elle a soumises pour examen au Groupe de travail sur le programme de travail à long terme, à la demande de celui-ci.

## **2. Documentation et publications**

11. La Commission a examiné la question de la remise en temps voulu de leurs rapports par les rapporteurs spéciaux. Compte tenu des principes régissant la présentation des documents à l'Organisation des Nations Unies ainsi que de la lourde charge de travail des services compétents de l'Organisation, la Commission a souligné une nouvelle fois qu'il importe que les rapporteurs spéciaux soumettent leurs rapports en temps voulu pour qu'ils puissent être traités et distribués suffisamment à l'avance pour permettre aux membres de les étudier.

12. La Commission a réaffirmé qu'il importe que lui soient communiqués tous les éléments de la pratique des États et d'autres sources de droit international qui pourraient lui être utiles dans l'exercice de sa fonction de développement progressif et de codification du droit international. Tout en étant consciente de l'intérêt qu'il y a à être aussi concis que possible, la Commission est fermement convaincue qu'on ne peut limiter a priori la longueur de sa documentation et de ses projets de recherche, en particulier les rapports des rapporteurs spéciaux.

---

du Groupe de travail sur le programme de travail à long terme. Cette proposition est conservée dans les archives de la Division de la codification.

<sup>22</sup> Ibid.

<sup>23</sup> Ibid. On se souviendra qu'une proposition intitulée «L'application extraterritoriale de la législation nationale» (1993) a été élaborée par M. P. S. Rao à l'intention du Groupe de travail sur le programme de travail à long terme. Cette proposition est conservée dans les archives de la Division de la codification.

13. La Commission a exprimé ses remerciements à la Division de la codification pour le précieux concours qu'elle lui a apporté, tant par son appui fonctionnel que dans l'élaboration de projets de recherche, en lui transmettant de la documentation juridique assortie d'analyses. En particulier, la Commission prend note avec satisfaction des recherches exhaustives que reflète l'étude du secrétariat sur l'expulsion des étrangers.

14. La Commission a prié le secrétariat de lui communiquer des informations relatives aux publications qui ont trait aux travaux de la Commission.

15. Compte tenu de l'utilité de la publication intitulée «La Commission du droit international et son œuvre» et du fait que la sixième édition a été publiée en 2004, la Commission a prié la Division de la codification de commencer à établir la septième édition de cette publication.

16. La Commission a exprimé ses remerciements à son secrétariat pour les activités déployées en vue de la création du nouveau site Web de la Commission<sup>24</sup>. Ce nouveau site constitue une ressource extrêmement précieuse pour la réalisation des travaux de la Commission ainsi qu'un outil d'information permettant d'effectuer des recherches sur ses travaux, contribuant ainsi au renforcement général de l'enseignement, de l'étude et de la diffusion du droit international ainsi qu'à une meilleure connaissance de celui-ci. La Commission a encouragé le secrétariat à continuer d'enrichir la base de données électroniques concernant les travaux de la Commission (y compris le nouveau site Web de la Commission) et à étudier d'autres moyens de diffusion électronique de ceux-ci.

### **3. Réunion avec des experts des droits de l'homme de l'ONU**

17. Conformément à l'article 25, paragraphe 1, de son statut<sup>25</sup>, la Commission a recommandé que le secrétariat, en concertation avec le Rapporteur spécial sur les réserves aux traités, organise au cours de la cinquante-neuvième session de la Commission une réunion avec des experts des droits de l'homme de l'ONU, y compris les représentants des organes de suivi des traités de

---

<sup>24</sup> Accessible à l'adresse suivante: <http://www.un.org/law/ilc/>.

<sup>25</sup> L'article 25, paragraphe 1, du Statut de la Commission se lit comme suit: «La Commission peut consulter, lorsqu'elle le juge utile, tout organe des Nations Unies sur tout sujet entrant dans la compétence de cet organe.».



droits de l'homme, en vue d'un débat sur les questions relatives aux réserves aux traités de droits de l'homme.

### **C. Dates et lieu de la cinquante-neuvième session de la Commission**

18. La Commission a décidé que sa cinquante-neuvième session aurait lieu à Genève du 7 mai au 8 juin et du 9 juillet au 10 août 2007.

### **D. Coopération avec d'autres organes**

19. À sa 2899<sup>e</sup> séance, le 25 juillet 2006, M<sup>me</sup> Rosalyn Higgins, Présidente de la Cour internationale de Justice, a pris la parole devant la Commission et l'a informée des activités récentes de la Cour et des affaires dont celle-ci est actuellement saisie<sup>26</sup>. Un échange de vues a suivi.

20. L'Organisation juridique consultative Afrique-Asie était représentée à la présente session de la Commission par son Secrétaire général, M. Wafik Z. Kamil. Celui-ci a pris la parole devant la Commission à sa 2898<sup>e</sup> séance, le 21 juillet 2006<sup>27</sup>. Un échange de vues à suivi.

21. Le Comité juridique interaméricain était représenté à la présente session de la Commission par M. Jean-Paul Hubert. Celui-ci a pris la parole devant la Commission à sa 2904<sup>e</sup> séance, le 3 août 2006<sup>28</sup>. Un échange de vues a suivi.

22. Le Comité européen de coopération juridique et le Comité de conseillers juridiques sur le droit international public étaient représentés à la présente session de la Commission par M. Guy de Vel. Celui-ci a pris la parole devant la Commission à sa 2904<sup>e</sup> séance, le 3 août 2006<sup>29</sup>. Un échange de vues a suivi.

---

<sup>26</sup> Cette déclaration est consignée dans le compte rendu de ladite séance.

<sup>27</sup> Ibid.

<sup>28</sup> Ibid.

<sup>29</sup> Ibid.

23. Le 7 juin 2006, un échange de vues informel sur des questions d'intérêt commun a eu lieu entre les membres de la Commission et des membres des services juridiques du Comité international de la Croix-Rouge.

#### **E. Représentation à la soixante et unième session de l'Assemblée générale**

24. La Commission a décidé qu'elle serait représentée à la soixante et unième session de l'Assemblée générale par son Président, M. Guillaume Pambou-Tchivounda.

#### **F. Séminaire de droit international**

25. Conformément à la résolution 60/22 de l'Assemblée générale, la quarante-deuxième session du Séminaire de droit international s'est tenue au Palais des Nations du 3 au 21 juillet 2006, pendant la cinquante-huitième session de la Commission du droit international. Le Séminaire s'adresse à des étudiants de droit international de niveau avancé et à de jeunes professeurs et fonctionnaires nationaux se destinant à une carrière universitaire ou diplomatique ou à des postes de la fonction publique de leur pays.

26. Vingt-cinq personnes de nationalité différente, la plupart originaires de pays en développement, ont pu participer à la session<sup>30</sup>. Les participants au Séminaire ont assisté aux séances plénières de la Commission et à des conférences spécialement organisées à leur intention, et ont participé à des groupes de travail sur des sujets spécifiques.

---

<sup>30</sup> Ont participé à la quarante-deuxième session du Séminaire de droit international: M. Andy Aron (Indonésie), M<sup>me</sup> Shakira Maria Bedoya-Sanchez (Pérou), M. Kemoko Diakité (Sénégal), M<sup>me</sup> Sasha Franklin (Trinité-et-Tobago), M<sup>me</sup> Sandra Garcia-Loredo (Mexique), M<sup>me</sup> Syuzanna Gevorgyan (Arménie), M. Henok Teferra (Éthiopie), M. Tamás Hoffmann (Hongrie), M. Dan Oduor Juma (Kenya), M<sup>me</sup> Tomdwsam Kadjika (Togo), M. Andrey Kalinin (Russie), M<sup>me</sup> Chie Kojima (Japon), M<sup>me</sup> Sanaa Kourkmadi (Maroc), M. Emad Masalmeh (Jordanie), M<sup>me</sup> Godelive Mbomakonga (Congo), M. Malefetsane Seth Moseme (Lesotho), M<sup>me</sup> Ilona Nieminen (Finlande), M. Vasileios Pergantis (Grèce), M. Dahai Qi (Chine), M. Yannick Radi (France), M. Emanuele Rebasti (Italie), M. Gustavo Ribeiro (Brésil), M<sup>me</sup> Myrtille Rochette (Haïti), M. Visal Som (Cambodge) et M<sup>me</sup> Cassandra Steer (Australie). Le Comité de sélection, présidé par M. Jean-Marie Dufour (Président de Réseau universitaire international de Genève (RUIG)), s'est réuni le 9 mai 2006 et, après avoir examiné 150 demandes de participation au Séminaire, a retenu 26 candidats. À la toute dernière minute, le vingt-sixième candidat retenu s'est désisté.

27. Le Séminaire a été ouvert par le Président de la Commission, M. Guillaume Pambou-Tchivounda. M. Ulrich von Blumenthal, Conseiller juridique principal à l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG), était chargé de l'administration, de l'organisation et du déroulement du Séminaire, et il était assisté de M. Vittorio Mainetti, consultant juridique à l'ONUG.

28. Les conférences suivantes ont été données par des membres de la Commission: M. Giorgio Gaja, «*Responsabilité des organisations internationales*»; M. Pemmaraju S. Rao, «*Responsabilité internationale pour les conséquences préjudiciables d'activités qui ne sont pas interdites par le droit international*»; M. Chusei Yamada, «*Ressources naturelles partagées: le droit des aquifères transfrontières*»; M. Zdzislaw Galicki, «*Aut dedere aut judicare*»; M. Ian Brownlie, «*L'activité de la Cour internationale de Justice*»; M. John Dugard, «*La protection diplomatique*»; M. Djamchid Momtaz, «*L'affaire du Darfour devant la Cour pénale internationale*»; et M. Martti Koskenniemi, «*La fragmentation du droit international*».

29. Des conférences ont aussi été données par M. Vittorio Mainetti, assistant du Directeur du Séminaire de droit international («*Présentation des travaux de la Commission du droit international*»), M<sup>me</sup> Maria Isabel Torres-Cazorla, professeur de droit international à l'Université de Malaga («*Actes unilatéraux des États*»), M. Bertrand Ramcharan, ancien Haut-Commissaire adjoint et Haut-Commissaire par intérim aux droits de l'homme («*Le nouveau Conseil des droits de l'homme*»), M<sup>me</sup> Jelena Pejic, Conseillère juridique du Comité international de la Croix-Rouge («*Défis auxquels le droit international humanitaire doit faire face actuellement*»), et M<sup>me</sup> Brigitte Stern, juge au Tribunal administratif des Nations Unies («*L'activité du Tribunal administratif des Nations Unies*»). Une réunion a aussi été organisée avec M. Nicolas Michel, Conseiller juridique de l'Organisation des Nations Unies, qui s'est adressé aux participants au Séminaire pour leur parler des activités du Bureau des affaires juridiques.

30. Les participants au Séminaire ont été invités à visiter l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN). La discussion a porté sur les questions juridiques concernant le CERN. Une matinée a aussi été consacrée à une visite de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à l'invitation de M. Georges Abi-Saab, Président de l'Organe d'appel de l'OMC, et de M. Werner Zdouc, Directeur du secrétariat de l'Organe d'appel de l'OMC. Les discussions

ont porté sur le système de règlement des différends de l'OMC et la jurisprudence de l'Organe d'appel.

31. De plus, une conférence-débat a été organisée au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), en présence de M. Helmut Buss, chef de la Section des affaires juridiques, et de M. Stevenson Wolfson, juriste hors classe à la Section de la politique de protection et des conseils juridiques. Les discussions ont porté sur la structure et le mandat du HCR et sur le droit des réfugiés.

32. Les participants au Séminaire ont également rendu visite au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, au Palais Wilson. Après un exposé de M. Markus Schmidt (HCDH) sur les activités du Comité des droits de l'homme, ils ont assisté à la présentation au Comité du rapport de la MINUK.

33. Chacun des participants au Séminaire a été affecté à l'un des trois groupes de travail constitués sur les sujets «Fragmentation du droit international», «Actes unilatéraux des États» et «Protection diplomatique». Le Président du Groupe d'étude et les Rapporteurs spéciaux de la CDI pour ces sujets, M. Martti Koskeniemi, M. Victor Rodriguez-Cedeño et M. John Dugard, ont donné des conseils aux groupes de travail. De plus, deux anciennes participantes au Séminaire, M<sup>me</sup> Maria Isabel Torres-Cazorla, de l'Université de Malaga, et M<sup>me</sup> Annemarieke Künzli, de l'Université de Leiden, ont contribué à l'organisation et à la coordination des groupes de travail. Ceux-ci ont présenté leurs conclusions au Séminaire. Chaque participant au Séminaire a par ailleurs été invité à soumettre un rapport écrit sommaire sur une des conférences données. Une compilation de ces rapports a été distribuée à tous les participants.

34. La République et canton de Genève a offert son hospitalité traditionnelle aux participants, avec une visite guidée de la salle de l'Alabama à l'hôtel de ville, suivie d'une réception.

35. M. Guillaume Pambou-Tchivounda, Président de la Commission, M. Ulrich von Blumenthal, Directeur du Séminaire, et M<sup>me</sup> Cassandra Steer, au nom des participants, ont pris la parole devant la Commission et les participants à la fin du Séminaire. Chaque participant s'est vu remettre un certificat attestant sa participation à la quarante-deuxième session du Séminaire.

36. La Commission a noté avec une satisfaction particulière que les Gouvernements de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Chine, de Chypre, de la Finlande, de l'Irlande, de la Norvège, de la République tchèque, de la Suède et de la Suisse avaient versé ou promis de verser des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le Séminaire de droit international. La situation financière du Fonds a permis d'accorder un nombre suffisant de bourses à des candidats méritants originaires de pays en développement pour parvenir à une répartition géographique appropriée des participants. Cette année, des bourses intégrales (couvrant à la fois les frais de voyage et les frais de subsistance) ont été octroyées à 18 candidats et une bourse partielle (ne couvrant que les frais de subsistance) à un candidat.

37. Sur les 952 participants représentant 157 nationalités qui ont pris part au Séminaire depuis 1965, date de sa création, 576 ont bénéficié d'une bourse.

38. La Commission souligne l'importance qu'elle attache au Séminaire, qui donne à de jeunes juristes, notamment de pays en développement, la possibilité de se familiariser avec ses travaux et les activités de nombreuses organisations internationales qui ont leur siège à Genève. La Commission recommande à l'Assemblée générale de lancer un nouvel appel aux États pour qu'ils versent des contributions volontaires afin d'assurer au Séminaire de 2007 la plus large participation possible.

39. La Commission a noté avec satisfaction qu'en 2006 un service d'interprétation intégral avait été mis à la disposition du Séminaire. Elle exprime l'espoir que le Séminaire bénéficiera du même service à sa prochaine session, dans les limites des ressources existantes.

-----